

Contrat initiative emploi jeunes

→ Reste à charge¹

hors cotisations patronales

Avec le Contrat initiative emploi (CIE), faites découvrir vos métiers et permettez à un jeune² de développer ses compétences.

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI¹

Vous percevrez au total:

3072€

Pour un contrat à 30h au SMIC

le salaire brut mensuel est de 1498€

votre reste à charge mensuel sera de:



Pour un contrat à 35h au SMIC

le salaire brut mensuel est de 1747€

votre reste à charge mensuel sera de:









Pour plus d'informations,

(Service gratuit + prix appel)

contactez votre conseiller au 39 95

